

Et si on devenait un territoire zéro chômeur de longue durée ?

L'Association droit au travail milite depuis quelques années pour que la ville de Lens participe à l'expérimentation nationale « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Après avoir loupé la première vague, la structure mise tout sur le prochain appel à candidature national, mais le temps presse...

PAR EMMANUEL CRÉPELLE
lens@lavoixdunord.fr

LENS. Le 29 février 2016, l'Assemblée nationale votait une loi d'expérimentation lançant le projet porté par ATD Quart monde et visant à mettre en place au niveau national dix territoires zéro chômeur de longue durée. Partant d'un principe simple : les chômeurs de longue durée ont un coût pour la société, alors plutôt que de subir ces coûts, pourquoi ne pas réfléchir aux besoins que ces personnes pourraient combler en travaillant. L'argent des aides deviendrait alors le salaire de personnes embauchées en CDI au sein d'Entreprises à but d'emploi (EBE).

« Au plus tard en septembre, nous devons être prêts. »

Au niveau local, l'Association droit au travail (ADT) a loupé le coche lors de la première phase d'expérimentation qui a commencé en 2017. Mais elle compte bien être de la partie pour la deuxième, dès 2020. D'autant qu'on va passer de dix territoires à soixante (si l'État ne revoit pas ses prétentions à la baisse). Pour cela, un lourd dossier est à monter, et le temps presse. « Le 18 juin prochain, l'Assemblée nationale doit se prononcer sur la prolongation et l'extension de l'expérimentation. Au plus tard en septembre, nous devons être

prêts », insistent Pierre Deneux, président, et Joël Greko, administrateur d'ADT qui porterait cette EBE.

« Nous avons repéré les besoins. Par exemple aider les personnes âgées à tailler les haies, faire leurs courses, leur tenir compagnie... »

D'ici là, il faut convaincre la mairie de Lens ou l'agglomération Lens-Liévin pour savoir qui portera le projet aux côtés de l'association. Le secteur, lui, a déjà été défini : il engloberait une partie de la cité du 12/14 et de la Grande Résidence pour calquer le territoire concerné par la rénovation urbaine (ANRU). Une cinquantaine de personnes pourraient ainsi être embauchées au sein d'une structure qui rendrait des services de proximité aux habitants, aux partenaires, évidemment sans entrer en concurrence avec des activités existantes. Car l'objectif n'est pas de concurrencer le secteur marchand et de créer du chômage ! « Dans une étude réalisée en 2017, nous avons repéré les besoins. Par exemple aider les personnes âgées à tailler les haies, faire leurs courses, leur tenir compagnie, cultiver leurs jardins restés à l'abandon... Ces personnes à faibles ressources ne pourraient de toute façon pas se payer des personnes à domicile, c'est là que nous interviendrions... » Avec Pas-de-Calais Habitat, par exemple, un contrat pourrait être signé pour sortir les poubelles des immeubles collectifs. Mais plein



Parmi les services qui peuvent être rendus à la population dans le cadre de ce dispositif, la remise en culture des potagers. Ci-dessous, Pierre Deneux et Joël Greko militent pour que le territoire participe à cette expérimentation.

de services peuvent émerger selon les compétences des chômeurs embarqués dans l'expérimentation : réparations d'électroménager, petits travaux à domicile...

ET ÇA MARCHÉ

Dans le secteur, la ville de Mazingarbe est elle aussi partante pour l'expérimentation. Mais les places seront chères puisque cent territoires se sont déjà portés candidats... Car ça marche : début janvier 2019, 650 chômeurs de longue durée avaient signé un CDI à temps choisi. ■



Comment ça marche ?

Le périmètre. Il faut d'abord définir un périmètre précis dans une commune ou une agglomération (urbaine ou rurale) dans laquelle on compte beaucoup de chômeurs de longue durée et où un besoin en matière de services se fait sentir. En l'occurrence pour Lens, la cité du 12/14 et la Grande Résidence sont tout indiquées.

A qui ça s'adresse. Sur la base du volontariat, des chômeurs de longue durée (sans activité depuis au moins un an) pourraient intégrer le dispositif se-

lon leurs capacités, leurs compétences et selon un temps de travail déterminé.

Des réunions d'information avaient déjà été organisées à l'époque par l'Association droit au travail. Une cinquantaine de personnes étaient partantes avec de vraies compétences à faire valoir et notamment des personnes de plus de 40/50 ans qui se sentent le plus éloignées du monde du travail.

Les précurseurs. Dans la région, les villes de Loos-lez-Lille et Tourcoing sont déjà membres

du dispositif et ont embauché 46 équivalents temps plein.

Quel type de contrat. Les participants signent tous un contrat à durée indéterminée avec la structure qui porte l'Entreprise à but d'emploi (EBE). L'objectif étant bien que l'entreprise perdure après l'expérimentation et que les emplois soient donc pérennisés.

Qui finance. Chaque emploi dans une EBE revient à 26 000 € par an (charges comprises). L'État verse pour

chaque personne 18 000 € par an que le chômeur de longue durée aurait dû toucher en tant qu'indemnité de chômage (cette somme pourrait baisser à 17 000 €).

Le ministère du Travail, mais aussi des collectivités et des mécènes participent généralement à hauteur de 5 000 € par an et par salarié.

Reste donc à l'entreprise à trouver 3 000 € par an et par salarié, en faisant payer ses services à ses clients (à Lens on estime pouvoir demander 3 € par heure). ■ E. C.

